

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 31/05/2022

Délibération n° DE-0027-2022

Objet : Convention de partenariat Prévention, Santé et Qualité de Vie au Travail (PSQVT) avec Territoria Mutuelle

Le Président expose aux membres présents que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a reçu une proposition de partenariat de Territoria Mutuelle avec qui, par ailleurs, une convention de participation a été signée jusqu'en 2026 dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire pour la prévoyance en faveur des agents de l'établissement et des collectivités qui lui ont donné mandat et ont souhaité adhérer à cette dernière.

Cette collaboration est sans surcoût pour le CDG ; il s'agit pour Territoria Mutuelle de mettre à sa disposition une offre de « prévention » et de services spécifiques et adaptés à ses besoins.

Ce partenariat n'est en rien exclusif et il est susceptible de compléter utilement les actions déjà menées par le CDG en direction des collectivités et de leurs agents.

Au travers d'une convention, Territoria Mutuelle s'engage en matière de :

- Sensibilisation à l'activité physique en milieu professionnel notamment, en prenant en charge une session de formation destinée à un groupe « d'agents prescripteurs » et en fournissant des supports (guide et fiches),
- Un soutien financier à hauteur de 1 500 € chaque année pour une action de prévention choisie,
- Etude concertée aboutissant à la définition d'un indice de bien-être au travail « IBET »,
- Partage d'expérience et rencontres au travers notamment d'un réseau national de préventeurs.

Cette collaboration pouvant apporter des ressources supplémentaires pour mener des actions en cohérence avec les projets suivis par l'établissement, il est proposé au Conseil d'administration de répondre favorablement à la sollicitation de Territoria Mutuelle.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- de conventionner avec la Territoria Mutuelle pour la mise en œuvre du partenariat Prévention, Santé et Qualité de Vie au Travail (PSQVT).

AUTORISE

- le Président à discuter et conclure la convention correspondante.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 31/05/2022

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



Fait à BORDEAUX, le 31 mai 2022.

Le Président,



Roger RECORS

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **01 JUIN 2022**

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**